

# L'ALTERNANCE AVOIR ÉTÉ/ÊTRE EU DANS LES AUXILIAIRES DU PASSÉ SURCOMPOSÉ EN FRANÇAIS : UN NOUVEL ARGUMENT POUR LE CARACTÈRE SYNTAXIQUE DU MORPHÈME *SE*\*

*Isabelle Charnavel*  
*University of California, Los Angeles*

## 1. Introduction

Cet article s'inscrit dans le cadre général d'un débat théorique concernant la réflexivisation verbale, qui consiste à se demander si cette opération correspond à une dérivation lexicale ou syntaxique. Plus particulièrement en français, il s'agit de savoir quelle est la fonction du morphème *se*, ou, en d'autres termes, quelle est la relation entre deux phrases de ce type :

- (1) a. Laure maquille Sarah.  
b. Laure se maquille.

En effet, deux options principales d'analyse sont possibles, qui dépendent en grande partie du type de modèle théorique de grammaire que l'on adopte : tandis que le choix d'un modèle lexicaliste privilégie une analyse lexicale du morphème *se*, c'est une analyse syntaxique qui s'impose dans le cadre d'un modèle non lexicaliste. La question de la nature du morphème *se* rejoint donc le problème plus général de la part respective qu'il faut accorder aux composants syntaxique et lexical du modèle théorique de la grammaire.

Le but de cet article est d'apporter un argument en faveur de l'analyse syntaxique du morphème *se*, en se basant sur de nouvelles données concernant les auxiliaires du passé surcomposé en français<sup>1</sup>. De fait, ce temps du passé<sup>2</sup>, qui

---

\* Tous mes remerciements à Dominique Sportiche et à Peter Hallman pour leur aide, ainsi qu'aux participants de l'enquête.

<sup>1</sup> Ces données sont basées sur une enquête effectuée auprès de 27 locuteurs natifs du français, originaires majoritairement de Provence, mais aussi de Picardie et de Bretagne. En revanche, les personnes originaires de la région parisienne rejettent majoritairement le passé surcomposé.

<sup>2</sup> Le passé surcomposé est un temps du passé dont l'emploi connaît des restrictions géographiques, sociales et générationnelles. Concernant son sens, il exprime généralement l'aspect perfectif ; en particulier, dans les subordinées, il indique l'antériorité par rapport à la phrase principale au passé composé (a), tandis que dans les phrases principales, il permet d'exprimer qu'une action qui avait lieu dans le passé n'a plus lieu dans le présent du locuteur (b) :

met en jeu deux auxiliaires, présente une alternance intéressante entre *être eu* et *avoir été* qui n'apparaît pas au passé composé :

(2)

Passé surcomposé	Passé composé
<i>a été arrivé</i>	<i>est arrivé</i>
<i>s'est eu maquillé</i>	<i>s'est maquillé</i>

Il s'agit dès lors de démontrer que cette alternance soutient l'analyse syntaxique du morphème *se*.

Pour cela, je présenterai tout d'abord le problème théorique général dans lequel s'inscrit le propos de cet article, qui oppose une analyse syntaxique à une analyse lexicale du morphème *se*. A partir de là, je pourrai montrer en quoi l'alternance des auxiliaires du passé surcomposé appuie une analyse syntaxique de *se*. Enfin, je suggérerai deux autres implications théoriques de ces faits pour l'analyse du morphème *se* : l'uniformité de ce morphème et son analyse inaccusative.

## 2. Problème théorique : le morphème *se*, opérateur syntaxique ou lexical ?

La question de l'analyse du morphème *se* s'inscrit dans un problème plus général qui concerne le nombre de composants à attribuer au modèle théorique de la grammaire. Plus précisément, la part respective à accorder au composant lexical et au composant syntaxique est l'objet d'un débat qui divise différentes écoles linguistiques. De fait, il existe tout un éventail de positions théoriques entre deux positions principales : tandis que les modèles lexicalistes comprennent un lexique riche doté de nombreuses règles combinatoires, les modèles strictement syntaxiques réduisent le lexique au minimum en accordant un pouvoir plus important aux règles syntaxiques.

Ce débat théorique se reflète dans le problème de l'analyse des réfléchis dans la mesure où une analyse lexicale ou syntaxique du morphème *se* donne une plus grande légitimité à l'un ou à l'autre de ces modèles : en effet, prouver que *se* est un opérateur lexical discrédite les modèles non lexicalistes ; en revanche, démontrer sa nature syntaxique rend les modèles lexicalistes peu convaincants. C'est dans cette mesure que le statut du clitique *se* représente un enjeu de taille dans ce débat théorique général.

- 
- a. Dès qu'il a eu fini, il est parti.
  - b. Il a eu fumé. (= il fumait et il ne fume plus).

## 2.1 Analyse lexicale du morphème *se*

Ainsi, les tenants d'un modèle lexicaliste plaident pour une analyse lexicale du morphème *se*. En effet, ce type de modèle comporte deux composants principaux, et dès lors, deux types d'atomes et de règles combinatoires. Le composant lexical (ou, en d'autres termes, le composant morphosyntaxique) contient des atomes spécifiques (mots et morphèmes) qui président à la formation des mots, alors que le composant syntaxique manipule d'autres atomes (les mots, produits du composant lexical), pour former des phrases.

Dès lors, ce type de modèle, qui accorde un rôle important au composant lexical, privilégie une analyse lexicale de la réflexivisation<sup>3</sup>. Dans cette perspective, la réflexivisation d'un verbe correspond à une transformation de sa grille thématique au sein du composant lexical. Cela signifie qu'en français, *se* est un opérateur lexical qui transforme une relation à deux entrées (verbe transitif avec deux rôles thématiques) en une propriété (verbe intransitif avec un seul rôle thématique). Dès lors, un verbe réfléchi n'a qu'un seul rôle thématique disponible au niveau syntaxique : selon que l'on adopte une analyse inaccusative<sup>4</sup> ou inergative, *se* absorbe au niveau lexical le rôle thématique externe ou interne, comme l'illustre l'exemple suivant :

(3)  $maquiller(\theta_1, \theta_2) \rightarrow maquiller(se(\theta_2), \theta_1)$  : analyse inergative

$maquiller(\theta_1, \theta_2) \rightarrow maquiller(se(\theta_1), \theta_2)$  : analyse inaccusative

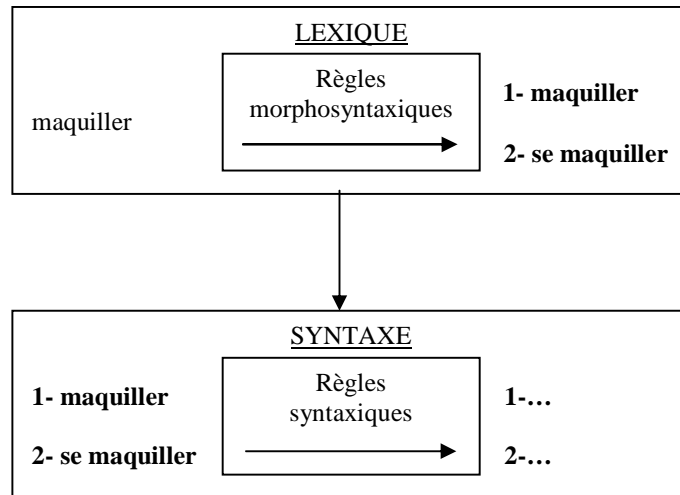
Cela signifie que l'analyse lexicale du morphème *se* implique qu'un verbe transitif et un verbe réfléchi constituent deux entrées différentes pour l'application des règles syntaxiques, comme le montre le schéma suivant dans le cas des verbes *maquiller* et *se maquiller* :

---

<sup>3</sup> Voir notamment Grimshaw : 1982 ; Bouchard : 1984 ; Marantz : 1984 ; Wehrli : 1986 ; Chierchia : 2004.

<sup>4</sup> Je considère que dans le cas des verbes inaccusatifs, le sujet de surface correspond à un objet en structure profonde ; de fait, plusieurs tests syntaxiques, différents selon les langues, montrent que les sujets superficiels de ces types de verbe se comportent comme des objets.

(4)



## 2.2 Analyse syntaxique du morphème *se*

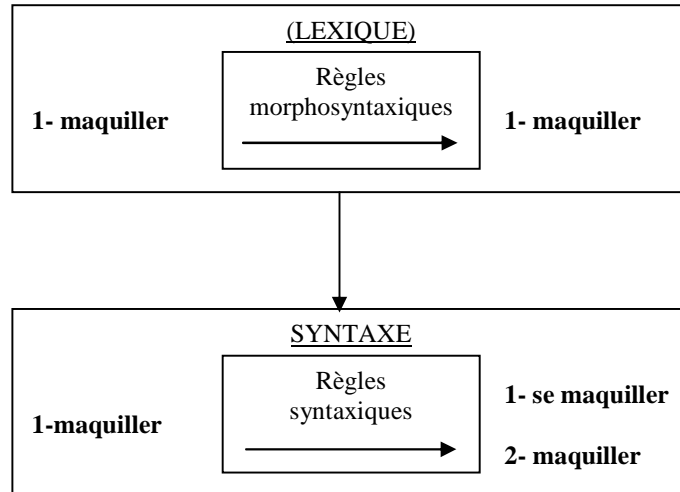
En revanche, ce n'est pas le cas si l'on adopte une analyse syntaxique du morphème *se*, comme l'exige le choix d'un modèle non lexicaliste. De fait, un modèle strictement syntaxique ne comprend qu'un seul composant : le composant lexical en est exclu. Il ne comporte donc qu'un seul type d'atomes (morphèmes) et un seul type de règles combinatoires (syntaxiques) à l'intérieur d'un seul composant, la syntaxe.

Dès lors, le choix de ce type de modèle implique une analyse syntaxique de la réflexivisation : en français, cela signifie que le morphème *se* opère au niveau syntaxique pour transformer un verbe transitif en verbe réfléchi<sup>5</sup>. De ce fait, les deux rôles thématiques du verbe réfléchi sont disponibles au niveau syntaxique, et selon que l'analyse est inaccusative ou inergative, c'est l'argument interne ou l'argument externe qui est absorbé par une règle syntaxique. Autrement dit, dans le cadre d'une analyse syntaxique du morphème *se*, un verbe transitif et le verbe réfléchi correspondant ne constituent qu'une seule entrée pour les règles syntaxiques :

---

<sup>5</sup> Voir notamment Kayne : 1988 ; Pesetsky : 1995 ; Sportiche : 1998 ; Reinhart et Siloni : 2005.

(5)<sup>6</sup>



*A priori*, il existe donc deux analyses possibles du morphème *se*, lexicale ou syntaxique, et la préférence pour l'une ou l'autre dépend largement, en amont, du modèle théorique adopté. Toutefois, je voudrais montrer que les auxiliaires du passé surcomposé constituent, en aval, un fait qui soutient l'analyse syntaxique de *se*. Les conséquences de ces données pourraient donc être de poids, en apportant un élément de décision entre plusieurs modèles théoriques.

### 3. Les auxiliaires du passé surcomposé : pour une analyse syntaxique du morphème *se*

#### 3.1 Les données : les auxiliaires du passé surcomposé

Pour comprendre en quoi les auxiliaires du passé surcomposé peuvent être pertinents dans le débat concernant le statut de *se*, examinons en détail ces nouvelles données.

Le passé surcomposé est formé de deux auxiliaires suivis du participe passé du verbe. Or on sait par ailleurs qu'aussi bien *avoir* que *être* sélectionnent *avoir* comme auxiliaire : leur emploi comme verbes au passé composé en est une première indication :

---

<sup>6</sup> Notons que cette analyse est également possible, bien que moins naturelle, dans le cadre d'un modèle comportant un composant lexical, à condition que *se* n'opère qu'au sein du composant syntaxique. C'est pourquoi ce schéma comporte un composant lexical entre parenthèses.

- (6) a. Nous **avons eu** faim lors du voyage.  
 b. Yves **a été** content de son cadeau.

De plus, la forme passive témoigne de la sélection de l'auxiliaire *avoir* par *être* lorsqu'il est auxiliaire :

- (7) Le gâteau **a été** mangé.

Dès lors, les formes suivantes sont attendues :

(8)	passé composé	passé surcomposé
Verbe transitif : <i>ex. : manger</i>	<i>a mangé</i>	<i>a eu mangé</i>
Verbe inaccusatif : <i>ex. : partir</i>	<i>est parti</i>	<i>a été parti</i>

- (9) a. Dès qu'il **a eu** mangé, il est parti.  
 b. Quand il **a été** parti, je me suis sentie mieux.

De la même façon, puisque les verbes réfléchis sélectionnent *être* au passé composé, on s'attend à trouver la combinaison *s'avoir été* au passé surcomposé. Mais étonnamment, celle-ci est agrammaticale : à la place, c'est la combinaison *s'être eu* que l'on observe, pourtant inattestée par ailleurs dans la conjugaison française.

- (10) a. \* Elle **s'a été** maquillée dans sa jeunesse.  
 b. Elle **s'est eu** maquillée dans sa jeunesse.

Cela signifie que l'emploi de l'auxiliaire *être* au passé composé ne correspond pas de manière systématique à l'emploi d'une même combinaison d'auxiliaires au passé surcomposé : tandis que les verbes inaccusatifs du type *arriver* présentent la combinaison *avoir été* au passé surcomposé, les verbes réfléchis sélectionnent la combinaison *être eu*<sup>7</sup>, même si ces deux classes de verbes présentent uniformément *être* au passé composé :

<sup>7</sup> La combinaison *être eu* au passé surcomposé dans le cas des verbes du type *arriver* se rencontre toutefois chez un petit nombre de locuteurs. :

- a. Il est eu venu nous voir quand il habitait à côté.

Cependant, *avoir été* reste largement majoritaire, voire obligatoire en subordonnée :

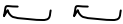
- b. \* Dès qu'elle est eu tombée dans la rivière, il a éclaté de rire.  
 c. Dès qu'elle a été tombée dans la rivière, il a éclaté de rire.

(11) <sup>8</sup>	passé composé	passé surcomposé
Inaccusatif : <i>partir</i>	<i>est parti</i> : être	<i>a été parti</i> : avoir été
Réfléchi : <i>se maquiller</i>	<i>s'est maquillé</i> : être	<i>s'est eu maquillé</i> : <b><u>être eu</u></b>

Étant donné que *avoir* et *être* sélectionnent normalement *avoir* comme auxiliaire, cela montre donc que les verbes réfléchis semblent se comporter de manière spécifique au passé surcomposé. Sans pouvoir ici expliquer ce fait dans tous ses détails, je voudrais montrer qu'il apporte un élément décisif dans le débat sur le statut de *se*, dans la mesure où il n'est compatible qu'avec une analyse syntaxique de ce morphème

### 3.2 L'analyse : pour une analyse syntaxique du morphème *se*

De fait, le schéma suivant montre la prédiction que fait une analyse lexicale du morphème *se* :

(12) avoir [être [se maquiller] → \*s'avoir été maquillé  


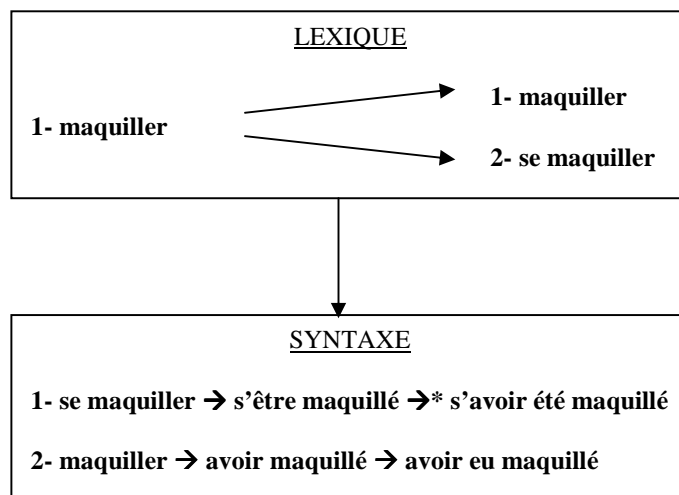
En effet, dans le cadre d'une analyse lexicale, *se maquiller* constitue une entrée spécifique pour les règles syntaxiques, distincte de *maquiller*. Or on sait que les verbes réfléchis sélectionnent *être* comme auxiliaire au passé composé, si bien que *se maquiller* doit sélectionner *être* comme premier auxiliaire. En outre, on a déjà observé que *être* sélectionnait *avoir* comme auxiliaire. Dès lors, affirmer que *se* est un opérateur lexical oblige à prédire la forme *s'avoir été* + *participe* au passé surcomposé. Celle-ci étant agrammaticale, il s'ensuit que l'analyse lexicale de *se* n'est pas satisfaisante.

---

De plus, c'est surtout la combinaison *être eu*, utilisée avec les verbes réfléchis, qui est pertinente pour mon propos ; or celle-ci est obligatoire : la combinaison *s'avoir été* a été refusée de manière radicale par tous les participants de l'enquête.

<sup>8</sup> Sur les quatre combinaisons logiquement possibles des deux auxiliaires au passé surcomposé (i.e. *avoir eu*, *avoir été*, *être eu*, *être été*), seule la combinaison *être été* n'est donc pas attestée. Voir la section 4.2. pour une tentative d'explication.

(13)



Certes, on pourrait objecter que la bonne prédiction peut découler de l'analyse lexicale de *se* si l'on considère *avoir maquillé* comme une unité lexicale. Toutefois, une telle analyse est difficilement tenable, dans la mesure où il existe plusieurs arguments en faveur du caractère syntaxique des auxiliaires. Il suffit notamment de penser aux tests de la coordination ou de la position des adverbes :

- (14) a. Aujourd'hui, le chat a mangé et dormi.  
b. Aujourd'hui, le chat a beaucoup mangé.

Par conséquent, une analyse lexicale du morphème *se* est incompatible avec la combinaison des auxiliaires qui est attestée au passé surcomposé des verbes réfléchis.

Au contraire, considérer le morphème *se* comme un opérateur syntaxique permet de faire la bonne prédiction, à condition d'insérer *se* au bon endroit de la structure syntaxique, comme en témoigne le schéma suivant :

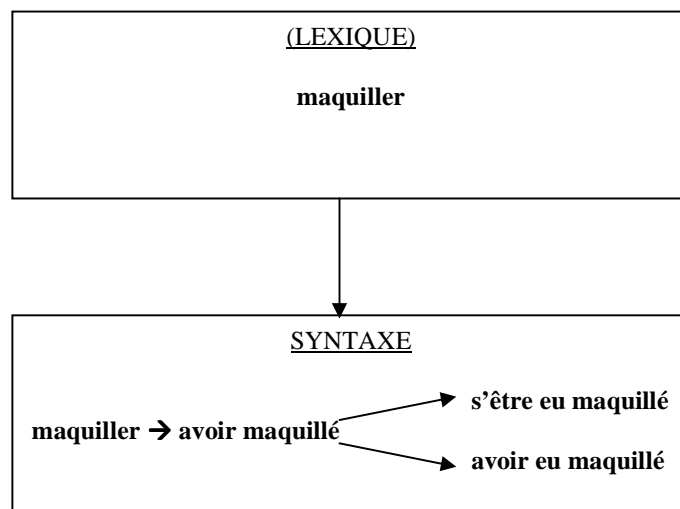
- (15) être [se [avoir [maquiller] → s'être eu maquillé

Ainsi, dans le cadre d'une analyse syntaxique, le verbe *maquiller* constitue une seule entrée pour les règles syntaxiques, qu'il s'avère au final réfléchi ou transitif, puisque *se* opère au niveau syntaxique. Il est dès lors possible de supposer que *se* s'insère entre les deux auxiliaires, ce qui permet de



faire la bonne prédiction. De fait, dans ce cas, le verbe *maquiller* sélectionne tout d'abord *avoir* comme lorsqu'il est transitif, et c'est seulement ensuite que le morphème *se* opère, entraînant la sélection de l'auxiliaire *être*. Autrement dit, ce n'est pas le verbe principal seul ou l'auxiliaire *avoir* qui sélectionne *être*, mais l'ensemble *se + avoir maquillé*.

(16)



Cela pose dès lors un problème intéressant : pourquoi le morphème *se* s'insère-t-il à ce niveau-là de la structure syntaxique, entre les deux auxiliaires ?

Cette question, délicate, méritera davantage de recherches, mais cela n'empêche pas, pour le moment, de pouvoir conclure que seule l'analyse syntaxique de *se*, par opposition à une analyse lexicale, permet de prédire la combinaison attestée des auxiliaires au passé surcomposé des verbes réfléchis.

Dès lors, ce fait conforte d'autres arguments déjà proposés en faveur de l'analyse syntaxique : outre l'absence de nominalisation possible pour les verbes réfléchis, la possibilité d'employer *se* dans les constructions ECM<sup>9</sup> suggère le statut syntaxique de *se* :

(17) Jérôme se considère intelligent.

En effet, dans ce type de construction, les deux rôles thématiques mis en jeu dans la réflexivisation n'appartiennent pas au même prédicat, ce qui implique que *se* ne peut pas opérer au niveau lexical en transformant la grille thématique d'un verbe, mais que ce morphème doit opérer au niveau syntaxique, pour avoir

<sup>9</sup> Voir Marantz : 1984.

accès aux rôles thématiques de deux prédicats différents : ainsi, dans cet exemple, *se* manipule le rôle thématique externe de *intelligent* et le rôle thématique externe de *considère*.

Les auxiliaires du passé surcomposé apportent donc un argument supplémentaire en faveur du statut syntaxique du morphème *se*. Avant d'en tirer les conséquences concernant le problème plus général des modèles théoriques, je voudrais examiner d'autres implications théoriques de ces données sur la nature du morphème *se*.

#### 4. Autres implications théoriques

##### 4.1 Uniformité du morphème *se*

Tout d'abord, ces faits semblent constituer un argument au sein d'un autre débat théorique concernant le morphème *se*. En effet, un autre sujet de controverse – d'ailleurs lié au précédent – consiste à savoir si *se* correspond à un unique morphème ou s'il existe plusieurs *se* homophones. De fait, *se* apparaît en français dans plusieurs constructions dites *pronominales* qui possèdent des caractéristiques différentes :

- (18) a. Elle se maquillait dans sa jeunesse. (construction réfléchie)
- b. Mon cousin et sa femme s'aiment profondément. (construction réciproque)
- c. Le riz se mange avec les doigts. (construction moyenne/passive)
- d. Jean se recueille sur la tombe de son grand-père. (construction neutre/pronominale autonome)
- e. La vitre s'est cassée sous l'effet de l'orage. (construction anticausative/ergative)
- f. Le coureur de marathon s'est évanoui à l'arrivée. (construction inhérente/essentiellement pronominale)
- g. Jean s'est coupé les doigts. (construction avec datif affecté)

Or dans tous ces cas, c'est la même combinaison d'auxiliaires, *être eu*, qui est employée au passé surcomposé :

- (19) a. Elle s'est eu maquillée dans sa jeunesse. (construction réfléchie)
- b. Mon cousin et sa femme se sont eu aimés profondément. (construction réciproque)

- c. Le riz s'est eu mangé avec les doigts (construction moyenne/passive)
- d. Jean s'est eu recueilli sur la tombe de son grand-père. (construction neutre/pronominal autonome)
- e. Cette vitre s'est eu cassée sous l'effet de l'orage. (construction anticausative/ergative)
- f. Ce coureur de marathon s'est eu évanoui à l'arrivée de certaines courses. (construction inhérente/essentiellement pronominale)
- g. Jean s'est eu coupé les doigts. (construction avec datif affecté)

Dès lors, cela suggère une certaine uniformité du morphème *se*. En particulier, étant donné ce qui a été montré dans la section précédente, cette uniformité des auxiliaires indique que le morphème *se* possède un statut uniformément syntaxique<sup>10</sup>. En outre, comme je voudrais l'esquisser dans la section suivante, cela semble suggérer que *se* forme uniformément des constructions inaccusatives.

#### 4.2 Inaccusativité des constructions en *se* ?

De fait, tandis que certains linguistes ont apporté des arguments en faveur de l'inergativité des constructions en *se*<sup>11</sup>, d'autres ont plaidé en faveur de son inaccusativité<sup>12</sup>. Or les faits du passé surcomposé, sans pouvoir établir de véritables preuves à cet égard, donnent quelques indices en faveur de l'hypothèse inaccusative, même si, à première vue, les constructions pronominales ne présentent pas les mêmes auxiliaires que les verbes inaccusatifs au passé surcomposé :

- (20) a. Elle **s'est eu** maquillée dans sa jeunesse.  
 b. Quand il **a été** parti, je me suis sentie mieux<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Au contraire, selon l'analyse de Reinhart et Siloni : 2005 (p. 391 et pp. 418-419), le morphème *se* n'est pas uniforme eu égard à ce critère puisque *se* est syntaxique dans les constructions réfléchies alors qu'il est lexical dans les constructions anticausatives.

<sup>11</sup> Voir par exemple Grimshaw : 1982, Wehrli : 1986.

<sup>12</sup> Kayne : 1988 ; Pesetsky : 1995 ; Sportiche : 1998.

<sup>13</sup> Mais les constructions en *se* ne se comportent pas davantage comme les verbes inergatifs à cet égard :

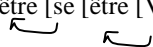
- a. Elle **s'est eu** maquillée dans sa jeunesse.
- b. Il **a eu** souri quand il allait bien.

Cela peut se déduire de la distribution des auxiliaires. Certes, il n'existe pas de corrélation stricte en français entre sélection des auxiliaires et inaccusativité : si la plupart des verbes inaccusatifs sélectionnent *être*, certains d'entre eux sont employés avec l'auxiliaire *avoir*.

- (21) a. Paul **est** arrivé à l'heure.  
 b. La branche **a** cassé.

En revanche, l'implication suivante est presque<sup>14</sup> absolue : toutes les constructions qui sélectionnent *être* sont inaccusatives, qu'il s'agisse des constructions passives ou des verbes du type *arriver*. Or nous avons pu observer que la construction *se + VP* entraînait l'emploi de l'auxiliaire *être*. Par conséquent, d'après l'implication énoncée, cela suggère que les constructions pronominales sont inaccusatives. Dès lors, (20) montrerait seulement que l'inaccusativité peut intervenir à différents niveaux de la structure syntaxique, avant ou après le premier auxiliaire.

Par ailleurs, cet argument pourrait rendre compte de l'agrammaticalité de la combinaison *\*s'être été* (voir note 6). En effet, d'après l'implication précédente, cette combinaison n'est possible que si le morphème *se* opère sur une construction déjà inaccusative, puisque le premier auxiliaire est *être* :

- (22) \*être [se [être [V] → \*s'être été V  


Or il est impossible de former une construction inaccusative sur une autre construction inaccusative, puisque la deuxième fois, l'argument externe n'est plus disponible pour être absorbé. Par exemple, on ne peut pas former une construction réfléchie sur une construction passive : puisque la morphologie passive absorbe l'argument externe du verbe (en gras), celui-ci n'est plus accessible pour être absorbé par le morphème *se* :

- (23) a. **Jean** a décrit Marie → Marie a été décrite (par Jean).  
 b. **Marie** a décrit Marie à Christophe → Marie s'est décrite à Christophe.  
 c. \* Marie s'est été décrite à Christophe.

<sup>14</sup> Seul le verbe *aller* semble constituer une exception puisque, bien que sélectionnant l'auxiliaire *être*, il ne remplit pas tous les critères d'inaccusativité en français :

\* Il en est allé beaucoup à Paris.

Toutefois, cette phrase est acceptable chez certains locuteurs.

Dès lors, ce raisonnement, associé à l'agrammaticalité de *s'être été*, suggère le caractère inaccusatif des constructions en *se*.

Enfin, notons que l'on trouve la même combinaison d'auxiliaires *est eu*, au passé surcomposé, dans une autre construction clairement inaccusative, ce qui renforce encore l'hypothèse inaccusative pour les constructions en *se* : la combinaison *est eu* semble bien être associée aux constructions inaccusatives.

(24) Il m'**est eu** arrivé de commettre cette erreur.

## 5. Conclusion

La sélection des auxiliaires au passé surcomposé apporte donc un nouvel argument en faveur du caractère syntaxique du morphème *se* ; en outre, ces données suggèrent le caractère uniforme et inaccusatif de ce morphème.

Si l'on se replace dans le débat plus général concernant le choix d'un modèle théorique de grammaire, cette conclusion semble donc donner l'avantage aux modèles non lexicalistes, qui minimisent voire dénie la nécessité d'un composant lexical. Toutefois, il ne s'agit pas là d'un argument suffisant. En effet, premièrement, un modèle lexicaliste n'est pas incompatible avec une analyse syntaxique de *se* ; l'analyse lexicale est seulement préférée dans ce genre de modèles. En outre, même en restant dans le domaine de la réflexivisation, d'autres faits posent un véritable problème aux modèles non lexicalistes : ainsi, le morphème *auto-* semble bien nécessiter une analyse lexicale, du fait, notamment de son caractère non productif. De surcroît, le statut syntaxique de *se* ne signifie pas pour autant que la réflexivisation s'effectue de manière universelle au sein du composant syntaxique : des variations translinguistiques paraissent au contraire montrer que la réflexivisation est plus propice à une analyse lexicale dans certaines langues<sup>15</sup>.

## Références

- Bouchard, Denis. 1984. *On the content of empty categories*. Dordrecht: Foris.
- Chierchia, Gennaro. 2004. A semantics for unaccusatives and its syntactic consequences. Dans *The unaccusativity puzzle*, éd. par Artemis Alexiadou, Elena Anagnostopoulou, et Martin Everaert, 22–59. Oxford: Oxford University Press.
- Grimshaw, Jane. 1982. On the lexical representation of Romance reflexive clitics. Dans *The mental representation of grammatical relations*, éd. par Joan Bresnan, 87–146. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Grimshaw, Jane. 1990. *Argument structure*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Kayne, Richard. 1988. Romance *se/si*. Communication donnée à la conférence GLOW. Budapest, *GLOW Newsletter* 20.

---

<sup>15</sup> Voir Reinhart et Siloni : 2005, qui proposent un paramètre syntaxe/lexique pour la réflexivisation, qui varie selon les langues.

- Kayne, Richard. 1993. Toward a Modular Theory of Auxiliary Selection. Dans *Studia Linguistica*, 47, 2-31.
- Marantz, Alec. 1984. *On the nature of grammatical relations*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Pesetsky, David. 1995. *Zero syntax : Experiencers and cascades*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Reinhart, Tanya, et Tal Siloni. 2005. The Lexicon-Syntax Parameter : Reflexivization and other arity operations. Dans *Linguistic Inquiry* 36.3, 389-436.
- Sportiche, Dominique. 1998. *Partitions and atoms of clause structure : Subjects, agreement, Case and clitics*. New York: Routledge.
- Wehrli, Eric. 1986. On some properties of French clitic *se*. Dans *The grammar of pronominal clitics*, éd. par Hagit Borer, 263–283. New York: Academic Press.